

Vous avez besoin du SNJ, le SNJ a besoin de VOUS !

Si vous
adhérez aux valeurs du
SNJ,
à ses positions
et à ses combats,
c'est à vous de vous
mobiliser !

Les élections professionnelles vont se dérouler à France télévisions
du 10 au 16 mars (1er tour) et du 31 mars au 6 avril (2ème tour).
Elles permettront de renouveler les mandats des représentants du
personnel.

Ces élections déterminent

la représentativité syndicale,

c'est-à-dire le droit pour le SNJ de continuer à
exister à France télévisions,

pour défendre et améliorer vos droits !

10%

Le SNJ devra faire au moins 10 % des voix au premier tour des élections aux CSE (Comités Sociaux et Economiques). C'est indispensable pour conserver la représentativité, et pour agir au quotidien, afin de défendre les valeurs qui nous sont communes.

Une loi votée en 2008 a fixé ce seuil, au premier tour, pour qu'un syndicat soit représentatif dans un établissement ou une entreprise. Le législateur a prévu une exception pour les syndicats de journalistes, en raison de leur aspect catégoriel.

Considérant que ces syndicats ont vocation à syndiquer uniquement cette catégorie de salariés, il leur impose de franchir le seuil de 10 % dans le collège électoral « journalistes », et pas sur l'ensemble des collègues.

Hélas, le maintien des collèges journalistes est subordonné à l'accord de la majorité des syndicats participant au scrutin.

Si la présence d'un collège électoral journalistes va de soi dans la plupart des entreprises de presse, certains syndicats de France télévisions se sont ligués pour le refuser. Ils espèrent ainsi faire disparaître un concurrent qui les dérange.

En l'absence de collège électoral journalistes, dans une entreprise composée pour deux tiers de techniciens et de personnels administratifs, atteindre le seuil de 10 % n'a rien d'évident.

Or, plus que jamais, l'ensemble des salariés de France Télévisions a tout intérêt à voir le SNJ continuer son combat.



Pourquoi voter SNJ ?

Parce que le SNJ a toujours agi pour renforcer la solidarité entre salariés et défendre l'expertise de tous. Cela s'est traduit par la signature de certains accords négociés avec la direction, mais aussi par notre opposition à d'autres projets. (suite en page 2)

NOUS AVONS ACTIVEMENT **NÉGOCIÉ** et **VALIDÉ** :

L'accord pour le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap : il renforce la solidarité et l'inclusion.

L'accord égalité femmes-hommes : il prévoit une véritable enveloppe de rattrapage des inégalités salariales et des moyens de lutter contre le harcèlement et les agissements sexistes.

Le relevé de conclusions sur **l'élargissement du régime de prévoyance à des salariés non-permanents**, qui n'étaient pas couverts.

Le fonds de soutien aux salariés précaires, privés de contrats durant le premier confinement.

De nouvelles garanties et automatismes en matière de rémunérations (avenant 16 à l'accord collectif du 28 mai 2013).

Le passage de 3 à 5 % du taux de la prime de forfait jour à l'embauche (avenant 17 à l'accord collectif).

L'accord d'intéressement : il est basé sur une répartition identique des primes entre les salariés permanents et non-permanents, à présence égale.

L'accord télétravail : il encadre l'élargissement de cette modalité d'exercice du travail à de nouvelles catégories de salariés.

Vous avez le pouvoir de créer des droits !

Un employeur ne peut pas imposer seul n'importe quelle règle aux salariés. Dans de nombreux domaines, il doit parvenir à un accord avec les organisations syndicales représentatives. Ce pouvoir de « créer du droit » est l'enjeu principal des prochaines élections pour les comités sociaux et économiques (CSE). Ce pouvoir, en définitive, vous appartient. Il est important. Ne le déléguez pas à la légère mais en connaissance de cause. Fiez-vous aux actes, pas aux promesses de ceux qui sollicitent vos suffrages !

Le SNJ est une des quatre organisations syndicales dites « représentatives » à France télévisions, depuis les premières élections professionnelles organisées en 2011, après la création de l'entreprise unique.

En revanche, contrairement aux autres organisations syndicales, nous n'avons pas signé le texte sur la rupture conventionnelle collective (RCC) qui a validé la suppression de 900 emplois en 4 ans.

La rupture conventionnelle collective (RCC) est un désastre pour les conditions de travail des salariés qui restent dans l'entreprise : de nombreux départs n'ont jamais été remplacés par la direction.

Nous avons refusé aussi **l'accord sur les compétences complémentaires**, qui généralise la polyvalence.

Nous nous opposons en particulier à la pratique d'un **journalisme en mode dégradé**, sous l'appellation fourre-tout de « compétences éditoriales ».

Elles sont mises en œuvre par des salariés désireux de faire des contenus, mais qui sont de fait privés des protections légales et conventionnelles liées au statut et à la déontologie des journalistes professionnels.

La direction entend faire de ces « producteurs de contenus » des salariés de l'audiovisuel public, sans aucune possibilité d'obtenir la carte de presse, qui protège les journalistes.

La négociation d'un accord d'entreprise, d'un préavis de grève, de toute autre action syndicale, et la présence de nos élus dans les instances représentatives du personnel, dépendent directement de cette représentativité, légitimement tirée des urnes.

A ce titre, le SNJ a négocié tous les accords qui forment aujourd'hui le socle social en vigueur dans l'entreprise, en complément des dispositions du code du travail et de celles de la convention collective nationale de travail des journalistes (CCNTJ).

La représentativité syndicale est remise en jeu à chaque cycle électoral, c'est-à-dire chaque fois que les établissements dotés d'un comité social et économique (CSE) renouvellent leurs élus.

Nous avons besoin de vos suffrages pour rester à votre écoute et à votre service !

Elections CSE Siège

■ Impossible de résumer en quelques lignes le travail accompli ces trois dernières années. Au sein du CSE du Siège, comme dans toutes les rédactions, nous avons défendu l'intérêt général tout autant que les dossiers individuels. Le SNJ est un collectif de journalistes, qui fonctionne sans permanent syndical et qui représente toute la diversité de notre profession.

Vous défendre dans les rédactions

Le SNJ s'est opposé à la brutalité de l'ancienne direction de la rédaction nationale, qui considérait ses équipes comme des « bagnoles », triant les Ferrari et les 2 CV.

Le SNJ a lutté contre le « casting » de certaines éditions, une pratique honteuse qui met à l'écart de nombreux journalistes.

Le SNJ a également porté la parole des correspondants régionaux, pour faire respecter leurs conditions de travail ou alerter sur certaines dérives du 13 Heures.

Le SNJ a relayé les exigences légitimes des équipes de France Info TV, toujours trop peu nombreuses pour assurer leurs missions.

Le SNJ a soutenu et appuyé la mobilisation exemplaire de la rédaction de franceinfo.fr, fin 2021. Face à l'incohérence de la direction, nous continuerons d'exiger les moyens nécessaires au développement de nos rédactions numériques !

Le SNJ s'est également impliqué dans de nombreux dossiers collectifs concernant le service montage, l'infographie, le PC info, le service son, les équipes des plateaux et des régies... Cette liste non exhaustive prouve bien qu'accuser le SNJ de « corporatisme » est un message caricatural et faux.

Vous accompagner en cas de conflit au travail

Le SNJ est présent aux côtés de nombreux consœurs et confrères victimes de propos ou de comportements discriminatoires, de dénigrement ou de harcèlement.

Le SNJ condamne ces pratiques trop longtemps tolérées par une direction qui, aujourd'hui, s'égare parfois dans des procédures disciplinaires bâclées et disproportionnées.

L'objectif du SNJ : mettre fin à certains comportements tout en protégeant celles et ceux qui osent parler. C'est certes complexe, mais nécessaire pour changer d'époque une bonne fois pour toutes.

Vous représenter dans les instances

La dernière majorité du CSE Siège, une alliance CGT-FO de circonstance, a dû compter avec nous ! **Vos élus SNJ n'ont cessé de peser sur les débats, et nous avons mené de nombreux combats :**

- pour le maintien d'une information de service public exigeante et éthique,
- pour l'intégration des journalistes en CDD ou en piges,
- mais aussi contre le management arbitraire et brutal,
- et contre les logiques de suppressions de postes, qui riment avec appauvrissement et augmentation des charges de travail.

Le SNJ est très impliqué dans **la défense des collègues de Télématin, Des Racines et des Ailes, Thalassa, Faut Pas Rêver, Des Chiffres et des Lettres, et Passage des Arts**, tous menacés par l'externalisation de leurs émissions. Ce projet de transfert forcé, nous continuons à le combattre !

Vous protéger face aux répercussions de la crise sanitaire

Depuis deux ans et le premier confinement, **le**

SNJ est totalement mobilisé. Deux exemples :

- c'est le SNJ qui a exigé que le système des « reportages communs » soit abandonné après le premier confinement ;
- c'est grâce à l'abnégation du SNJ que les équipes de reportage ont pu enfin obtenir des masques FFP2/KN95.

Aujourd'hui, nous veillons à ce que les dégâts éditoriaux et humains qui abîment les services soient évités ou réparés au plus vite.

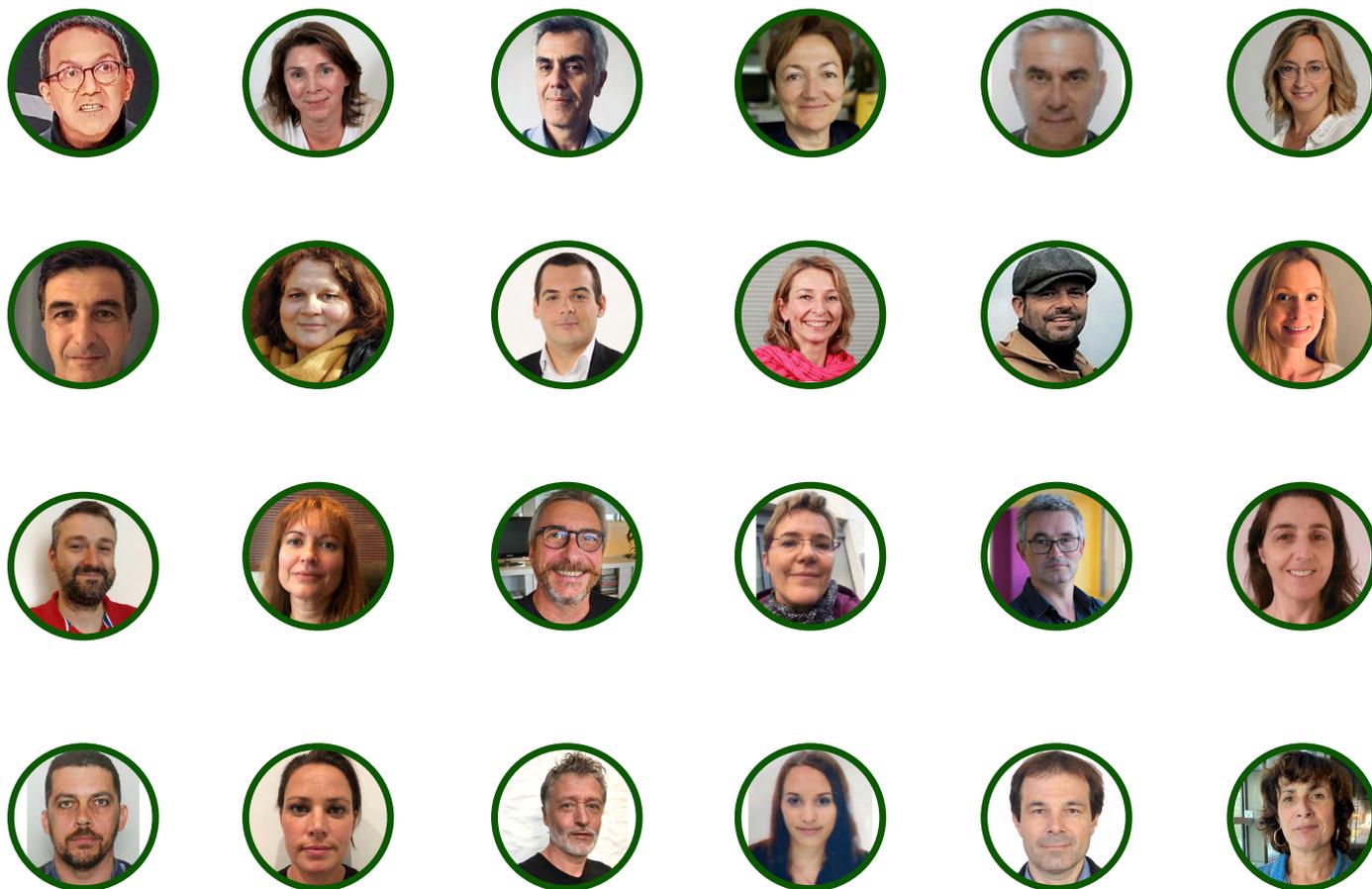
Défendre nos principes professionnels et déontologiques, nos conditions de travail, mais aussi résoudre des problèmes sur la feuille de paie ou des difficultés d'évolution professionnelle : dans toutes ces situations,

le SNJ est et sera plus que jamais présent, à vos côtés !

Voilà ce qui nous guide et qui nous guidera si vous nous faites à nouveau confiance.

Et pour continuer de porter votre voix pour les trois années qui viennent au CSE (comité social et économique) du Siège, nous avons besoin de la vôtre !

Votez SNJ !



Serge CIMINO Rédaction nationale

Béatrice GELOT Rédaction nationale

Dominique BONNET Rédaction nationale

Sophie GUILLAUMIN Rédaction nationale

Francis MAZOYER Correspondant France TV

Mathilde GOUPIL franceinfo.fr

Zidene BERKOUS Rédaction nationale

Sophie PIARD Rédaction nationale

Benoît DURAND Rédaction des Sports

Anne-Christine ROTH Rédaction nationale

Benoît VÉRAN Rédaction nationale

Magali DEFER Télématin

Antoine CHUZEVILLE Rédaction des Sports

Sandrine FEYDEL Rédaction nationale

Bernard APARIS Rédaction nationale

Anne GUILLÉ Correspondante France TV

Guy SABIN Correspondant France TV

Maya LARGUET Rédaction nationale

Samuel GUIBOUT Rédaction nationale

Emilie DENIS Rédaction nationale

Pierre-Yves SALIQUE Rédaction nationale

Angélique ETIENNE Correspondante France TV

Sylvain GIAUME Rédaction nationale

Marie-Pierre DEGORCE Rédaction nationale

